

Manitoba: En 1967, lorsque le nombre d'universités dans la province est passé de 1 à 3, le gouvernement a institué une Commission des subventions de fonctionnement et d'établissement aux institutions d'enseignement supérieur tirées du fonds provincial des subventions aux universités. La Commission doit aussi étudier les besoins en matière d'enseignement supérieur dans la province et la capacité qu'ont les institutions de les satisfaire.

En 1971, le gouvernement provincial a créé un groupe de travail sur l'enseignement postsecondaire. Comme l'avait fait la Commission formée en Ontario, le groupe a publié en 1973 un projet de rapport dans lequel il exposait ses vues, et il a demandé l'opinion du public. Le rapport a paru sous sa forme définitive au cours de la même année.

Le rapport recommandait qu'une commission publique remplace la Commission de subventions aux universités du gouvernement provincial. La nouvelle commission serait chargée de la planification et du fonctionnement des collèges communautaires et de l'expansion, de l'appui et de la coordination d'un système régional décentralisé d'enseignement postsecondaire. Entre autres choses, il était recommandé qu'un bureau externe d'appréciation des études ait le droit de conférer ses propres grades, diplômes et certificats, qu'un "ombudsman" de l'enseignement postsecondaire soit nommé, qu'il n'y ait pas d'augmentation substantielle des droits de scolarité, et que des bourses plus généreuses soient accordées aux étudiants qui en ont le plus besoin.

Un système de collèges communautaires a été établi en 1969 au moment où les trois écoles professionnelles du Manitoba situées à Winnipeg, Brandon et Le Pas, ont pris le nom de collèges.

Saskatchewan: Cette province est dotée d'une seule université qui possède un campus à Saskatoon et un à Regina. L'université entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. La constitution de deux universités distinctes est la principale recommandation d'une Commission royale sur l'organisation et les structures des universités qui a présenté son rapport à la fin de l'année 1973. Le rapport recommandait également l'établissement d'une commission universitaire qui servirait de lien entre les institutions et le gouvernement. Cette commission, après avoir consulté les universités, planifierait et coordonnerait le secteur universitaire de l'enseignement postsecondaire dans la province. Elle réviserait les budgets des universités, les présenterait au gouvernement, et répartirait les fonds de capital et les fonds destinés au fonctionnement des institutions.